



**2018/2166(DEC)**

23.1.2019

## **AVIS**

de la commission de la culture et de l'éducation

à l'intention de la commission du contrôle budgétaire

concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2017, section III – Commission et agences exécutives  
(2018/2166(DEC))

Rapporteur pour avis: Bogdan Andrzej Zdrojewski

PA\_NonLeg

## SUGGESTIONS

La commission de la culture et de l'éducation invite la commission du contrôle budgétaire, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. se félicite des réalisations du programme Erasmus en trente ans d'existence, programme qui a incité neuf millions de personnes, dont des jeunes, des étudiants et, plus récemment, des travailleurs participant à des activités de mobilité, depuis 1987; souligne la forte valeur ajoutée européenne du programme et son succès en tant qu'investissement stratégique dans la jeunesse européenne;
2. souligne que le programme Erasmus doit être rendu plus accessible aux groupes marginalisés, en particulier aux personnes handicapées ou ayant des besoins éducatifs particuliers, aux personnes vivant dans des régions géographiquement défavorisées, aux jeunes en décrochage scolaire, aux personnes appartenant à une minorité, aux personnes défavorisées sur le plan socio-économique, etc.;
3. relève que la mise en œuvre du corps européen de solidarité (CES) a débuté, sans toutefois qu'une base juridique n'ait été établie; regrette que la décision initiale d'allouer le budget du volet SVE d'Erasmus+ au CES ait été prise par voie d'acte d'exécution;
4. insiste pour que tout programme de stage ou d'apprentissage prévoie des offres rémunérées qui ne se substituent jamais à des emplois et qui soient fondés sur une convention de stage ou sur un contrat d'apprentissage écrits, conformément au cadre réglementaire applicable ou aux conventions collectives applicables, ou aux deux, du pays dans lequel le stage ou l'apprentissage se déroule, et qu'il respecte les principes énoncés dans la recommandation du Conseil du 10 mars 2014 relative à un cadre de qualité pour les stages<sup>1</sup>.
5. exprime sa vive inquiétude quant au faible taux d'utilisation du mécanisme de garantie de prêts aux étudiants d'Erasmus+ ainsi qu'à la couverture géographique insuffisante dont il bénéficie, qui se limite aux banques dans trois pays et aux universités dans deux autres; prie instamment la Commission et le Fonds européen d'investissement d'appliquer une stratégie de mise en œuvre visant à maximiser l'efficacité du mécanisme jusqu'en 2020, ou bien de faciliter la réaffectation des crédits non utilisés au programme lui-même pour garantir un meilleur financement des actions au sein des différents volets;
6. déplore que les étudiants puissent se voir contraints de recourir à des prêts bancaires pour pouvoir accéder aux programmes Erasmus+;
7. souligne que l'endettement a une incidence négative sur l'épanouissement personnel et sur une bonne intégration dans le marché du travail, et que les bourses doivent être ouvertes à tous et largement accessibles pour qu'aucun étudiant ne soit exclu en raison de revenus insuffisants;

---

<sup>1</sup> JO C 88 du 27.3.2014, p. 1.

8. s'inquiète du taux de sélection toujours bas des projets au titre du programme «L'Europe pour les citoyens» et du sous-programme «Culture» du programme «Europe créative» (respectivement 21 % et 22 % en 2017); insiste sur le fait qu'un niveau de financement plus approprié est essentiel si l'on veut remédier à ces résultats insatisfaisants, qui entravent la réalisation des objectifs du programme lui-même en ce qu'ils dissuadent les citoyens d'y prendre part;
9. insiste sur le rôle de l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA) dans la mise en œuvre des trois programmes en matière de culture et d'éducation; s'inquiète toutefois de la faiblesse du contrôle interne de l'EACEA, mise en évidence par un audit sur la gestion des subventions Erasmus + et «Europe créative»; relève que le service d'audit interne de la Commission a constaté des faiblesses dans le processus de gestion des subventions Erasmus+ par l'EACEA; considère, par conséquent, que la Commission et l'EACEA ne devraient avoir aucune difficulté à appliquer les mesures correctrices nécessaires pour garantir une transparence totale et la qualité la plus élevée lors de la mise en œuvre des programmes en matière de culture et d'éducation;
10. prend acte des premiers résultats de la phase de mise en œuvre du mécanisme de garantie en faveur des secteurs culturels et créatifs, avec la signature initiale de deux cents quatre-vingts contrats avec les intermédiaires financiers; escompte que des progrès constants seront accomplis pendant la phase opérationnelle du mécanisme, de façon à disposer d'outils solides propres à assurer le suivi du mécanisme dans le cadre du programme InvestEU;
11. reconnaît que l'examen de la Cour des comptes n'a pas révélé d'erreurs manifestes dans les états financiers consolidés définitifs des écoles européennes pour 2017 et que les écoles européennes et le Bureau central ont élaboré leurs comptes annuels avant la date limite légale; relève cependant que le système de contrôle interne des écoles européennes doit encore être amélioré afin de donner suite à la recommandation de la Cour des comptes et du service d'audit interne (IAS) de la Commission européenne;
12. demeure préoccupé par la faiblesse importante des systèmes de contrôle interne du Bureau central et des écoles sélectionnées, en particulier dans les systèmes de paiement, dans l'environnement de contrôle et dans le processus de recrutement;
13. relève que la Cour des comptes n'a pas été en mesure de confirmer que la gestion financière des Écoles en 2017 avait été conforme au règlement financier ni à ses modalités d'exécution; exige par conséquent des efforts supplémentaires pour clôturer les recommandations en suspens concernant la gestion des comptes hors budget, l'amélioration des systèmes de comptabilité et de contrôle interne, ainsi que des procédures de recrutement et de paiement et d'élaboration des lignes directrices pour améliorer la gestion budgétaire;
14. note que l'entrée en vigueur progressive du nouveau règlement financier des écoles européennes impliquera des défis majeurs pour la gouvernance de ces écoles, étant donné que les fonctions d'ordonnateur et de comptable seront centralisées et que le contrôle financier sera effectué par une unité de contrôle interne rattachée au service de l'ordonnateur; estime, à cet égard, que la restructuration des différentes fonctions de comptabilité et de contrôle doit s'appuyer sur un système administratif adéquat;

15. attire l'attention sur les nombreux défis qui attendent les écoles européennes, tels que la transition après le Brexit et l'aggravation de la surpopulation dans les écoles à Bruxelles; invite la Commission et les écoles européennes à présenter un rapport à la commission sur le retrait du Royaume-Uni et sur la manière dont elles prévoient de continuer à fournir en enseignement de qualité en langue anglaise dans les écoles européennes après le retrait du Royaume-Uni;
16. prend acte avec inquiétude des conclusions auxquelles sont parvenus Human Rights Watch et le Forum européen des personnes handicapées de décembre 2016 dans leur rapport analysant les «Obstacles rencontrés par les élèves handicapés au sein du système des écoles européennes», y compris les cas présumés de harcèlement à l'encontre d'enfants handicapés et de leur famille; invite le système des écoles européennes à respecter la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées; prie instamment la Commission d'ouvrir une enquête officielle sur les conclusions de ce rapport, conjointement avec l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne et les écoles européennes; demande à la Commission et aux États membres d'envisager, au minimum:
  - i) de modifier la politique relative au soutien éducatif dans les écoles européennes afin de garantir le plein respect de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées;
  - ii) de répondre aux besoins des enfants handicapés, notamment en recourant aux technologies d'assistance;
  - iii) de mettre en place des formations, à l'échelle du système, destinées aux enseignants, en matière de handicap et d'éducation inclusive, y compris des formations à l'intention des enseignants et des assistants de soutien sur les besoins personnalisés des enfants handicapés;
17. est conscient que la Cour des comptes est soumise à une charge de travail considérable; demande toutefois à la Cour de publier ses rapports dans les délais, en particulier celui portant sur les écoles européennes, afin de laisser au Parlement le temps nécessaire pour exercer sa fonction de contrôle budgétaire et politique de manière adéquate.

**INFORMATIONS SUR L'ADOPTION  
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

<b>Date de l'adoption</b>	22.1.2019
<b>Résultat du vote final</b>	+: 18 -: 1 0: 0
<b>Membres présents au moment du vote final</b>	Dominique Bilde, Andrea Bocskor, Silvia Costa, Mircea Diaconu, Damian Drăghici, Jill Evans, María Teresa Giménez Barbat, Petra Kammerevert, Krystyna Łybacka, Svetoslav Hristov Malinov, Luigi Morgano, Momchil Nekov, Michaela Šojdrová, Bogusław Sonik, Helga Trüpel, Julie Ward, Bogdan Andrzej Zdrojewski, Milan Zver
<b>Suppléants présents au moment du vote final</b>	Liadh Ní Riada

**VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL  
EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

<b>18</b>	<b>+</b>
ALDE	Mircea Diaconu, María Teresa Giménez Barbat
GUE/NGL	Liadh Ní Riada
PPE	Andrea Bocskor, Svetoslav Hristov Malinov, Michaela Šojdrová, Bogusław Sonik, Bogdan Andrzej Zdrojewski, Milan Zver
S&D	Silvia Costa, Damian Drăghici, Petra Kammerevert, Krystyna Łybacka, Luigi Morgano, Momchil Nekov, Julie Ward
Verts/ALE	Jill Evans, Helga Trüpel

<b>1</b>	<b>-</b>
ENF	Dominique Bilde

<b>0</b>	<b>0</b>

Légende des signes utilisés:

+ : pour

- : contre

0 : abstention